

**OUVERTURE DE POSTES À L'INTERNE ET À L'EXTERNE  
MANOEUVRE  
DEUX (2) POSTES SONT À POURVOIR**

Titre du poste :	Manoeuvre
Supérieur immédiat :	Directeur de l'urbanisme et de la gestion du territoire
Date de début :	Juin 2021
Type d'emploi :	Employé salarié saisonnier (été) à temps complet, 40 heures/semaine

---

La Ville de Percé est à la recherche de personnes pour occuper **deux (2) postes** saisonniers (été) de manœuvre. Ces deux personnes auront des tâches différentes comme suit :

**MANŒUVRE POSTE 1 : Sera responsable de l'entretien paysager des propriétés municipales**  
(expérience en horticulture nécessaire);

**MANŒUVRE POSTE 2 : Sera responsable de l'entretien général des propriétés municipales**  
(gazon, blocs sanitaires, etc.).

**Principales tâches et responsabilités**

- Exécuter des travaux relatifs à l'entretien des propriétés municipales;
- Exécuter une variété de tâches reliées à l'entretien des parcs et terrains de jeux, l'entretien des aménagements paysagers, l'entretien ménager des blocs sanitaires, promenade, etc.;
- Accomplir toute autre tâche connexe selon les besoins de l'équipe.

**Profil recherché**

- Expérience en horticulture nécessaire, pour le poste 1;
- Expérience pertinente reliée à la fonction;
- Posséder un permis de conduire de classe 5, valide au Québec;
- Facilité à travailler en équipe;
- Faire preuve de respect et de politesse envers tous, en tout temps;
- Endurance au travail physique;
- Capacité au travail extérieur selon toutes conditions;
- Dynamique et travailleur.

**Conditions salariales et de travail :** Selon la convention collective en vigueur.

Veillez faire parvenir votre candidature **avant le 30 avril, à midi (12 h)**, à l'attention du directeur de l'urbanisme et de la gestion du territoire, au 137, route 132 Ouest, C.P. 99, Percé, G0C 2L0, ou par télécopie au (418) 782-5487 ou par courriel à [direction@ville.perce.qc.ca](mailto:direction@ville.perce.qc.ca).

**Veillez mentionner pour lequel des postes vous désirez poser votre candidature.**

*Note : Seuls les candidats possédant le profil recherché seront considérés. La Ville de Percé souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi; le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

Fait à Percé, ce 13 avril 2021.